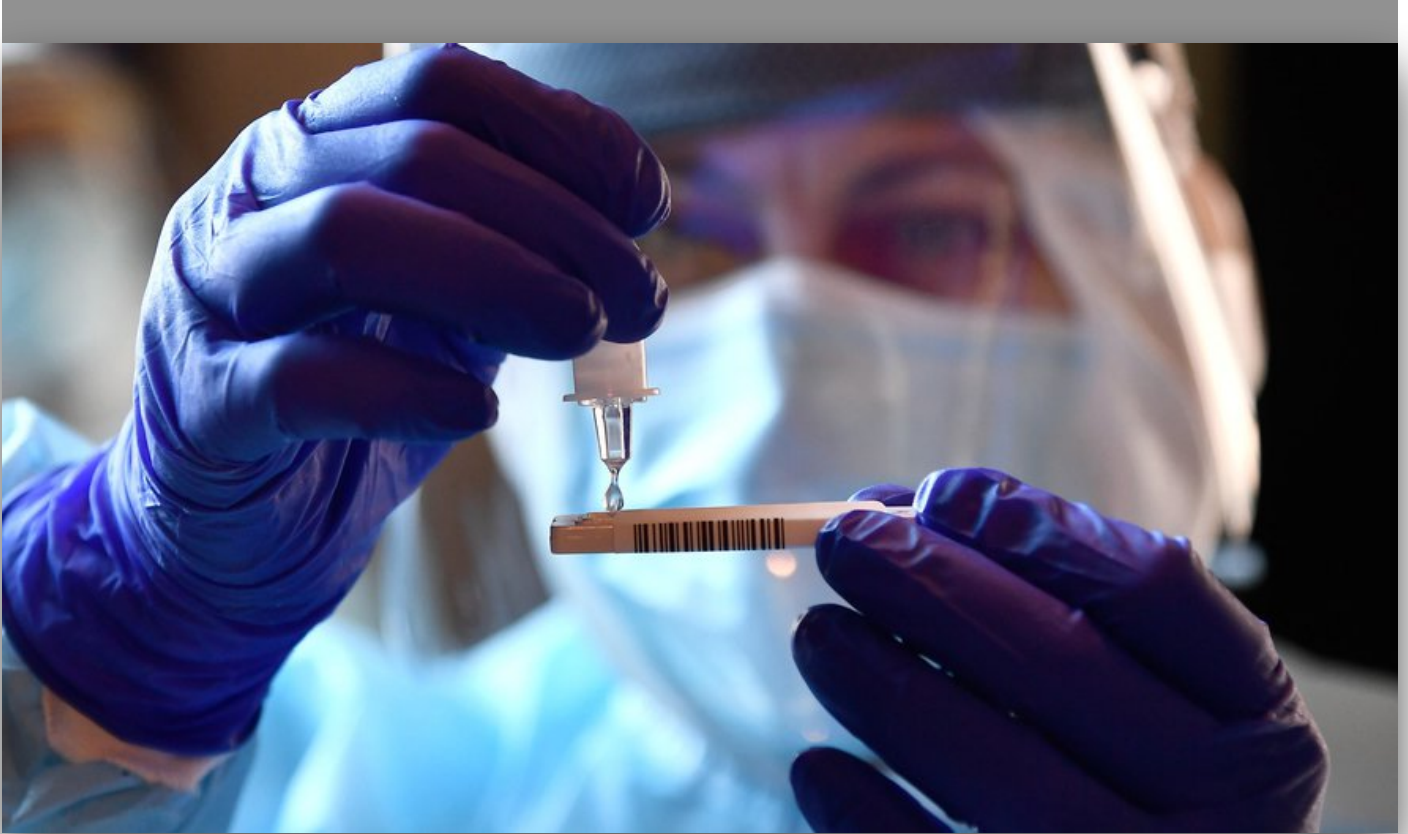


Coronavirus : confinement alterné, tests pour tous, vaccin obligatoire... des propositions envisageables ?



Un dépistage massif pour tous les Français proposé. / ILLUSTRATION ANSA - LUCA ZENNARO

Coronavirus, Santé, Reconfinement Publié le 14/11/2020 à 13:46 , mis à jour à 14:04

Plusieurs propositions ont été faites par des scientifiques et des politiques pour faire face à l'épidémie de coronavirus et éviter la propagation du virus. En voici une liste non-exhaustive.

Les propositions fusent pour arriver à endiguer la pandémie de coronavirus. Pas forcément faciles à mettre en place ou encore loin de faire l'unanimité, voici quatre projets proposés.

1. Être confiné une semaine sur deux

Pour éviter de confiner l'intégralité de la population, le concept de confinement alterné a été proposé par une équipe de scientifiques, comme le rapporte [Europe 1](#).

Une solution qui repose sur plusieurs facteurs et dont le principe est de confiner totalement la moitié de la population en alternance une semaine sur deux.

Un risque divisé par 4

Une solution qui **diviserait par quatre le risque de contamination** et qui permettrait de "**conserver une activité sociale, économique et culturelle conséquente et régulière**", comme l'explique Nava Schumann, docteure en physique, chercheuse à Strasbourg et à l'Ecole polytechnique de Milan.

"Imaginons que chaque individu divise le temps où il est à l'extérieur par deux, ce qu'on fait en ne sortant qu'une semaine sur deux, alors on a déjà divisé par deux les chances d'être contaminé. Puis, quand on est dehors, on ne rencontre que la moitié des gens que l'on a l'habitude de croiser, parce que le reste est confiné. Ce qui fait qu'on a divisé par deux et encore une fois par deux, soit par 4 la chance d'être contaminé."

Isoler les personnes contagieuses automatiquement

Et en plus avec le temps d'incubation du virus entre 3 et 5 jours, cela permettrait d'**isoler les personnes qui pourraient être contagieuses automatiquement**, puisqu'elles seraient confinées la semaine où elles seraient potentiellement contagieuses.

2. Tester tous les Français

Une proposition a été faite par le président du groupe Les Républicains à l'Assemblée nationale, Damien Abad. Il propose de **tester l'ensemble des Français de façon systématique**, comme le rapporte **Le Figaro**.

Un **dépistage de grande envergure** pour "**détecter les porteurs asymptomatiques** qui représentent environ 50 % des contaminations" soumis à des conditions.

Selon lui, suivant le résultat du test "un certificat de libre circulation pourrait être délivré, si ce dernier est négatif. Pour ceux qui seraient testés positifs, ils devraient être placés en quarantaine.

Et cela afin "**d'éviter à tout prix un troisième confinement**". »

3. Vaccin obligatoire

Un vaccin efficace contre la Covid-19 se profile pour les semaines ou les mois à venir. La piste de rendre ce vaccin obligatoire a **déjà été évoquée** par plusieurs spécialistes.

C'est le ministère de la Santé qui **décidera s'il rend le vaccin obligatoire ou non**, même si la **Haute autorité de Santé** précise que certes il faut prendre en compte **la notion d'impérativité** qui s'impose quand la protection des personnes est en jeu, mais que vacciner tout le

monde risquerait d'entraîner **un manque de stocks de vaccins**, comme le rapporte **Franceinfo**.

Le député alsacien, Olivier Becht, à la tête du groupe Agir ensemble, a présenté une liste de trente propositions à Matignon et aux ministères concernés pour enrayer l'épidémie de Covid-19.

4. 10 000 € d'amende en cas de non-respect de la quarantaine

Le député alsacien, **Olivier Becht, a proposé un contrôle plus strict des mises en quarantaine en cas de contamination au virus et des sanctions très lourdes** en cas d'infraction à cette quarantaine : avec une amende s'élevant à 10 000 euros en cas de non-respect de l'isolement.

Il s'est inspiré des pays européens comme l'Angleterre dont le montant de la sanction peut atteindre 10 000 € ou encore l'Allemagne jusqu'à 5 000 euros et l'Espagne où la somme peut aller jusqu'à 600 000 euros et être assortie d'une possible peine de prison, comme le rapporte **Sud-Ouest**.